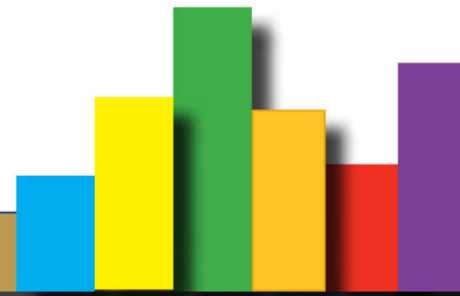




PRÉSENTÉ PAR



RAPPORT DE SUIVI DES RECETTES

octobre 2021

Recettes \$	Changement de % par rapport à 2020
MOIS	+10,1 %
CUMUL ANNUEL	+20,2 %
Transactions #	Changement de % par rapport à 2020
MOIS	-3,5 %
CUMUL ANNUEL	+11,1 %

MOIS : les recettes et les transactions du mois [octobre 2021 par opposition à octobre 2020]

CUMUL ANNUEL : les recettes et les transactions globales de l'année civile au 31 octobre [2021, par opposition à 2020]

Les données représentent le volume total Visa, MC, Amex, et débit dans plus de 800 installations membres de l'ANPTG du Canada, le rapport ne comprend pas les recettes au comptant ou par chèque.

Recettes \$	Colombie-Britannique	Alberta	Prairies	Ontario	Québec	Atlantique
MOIS	-3,2 %	+6,8 %	+39,8 %	+11,4 %	+17,7 %	+34,9 %
CUMUL ANNUEL	+28,6 %	+12,2 %	+22,2 %	+13,9 %	+26,6 %	+36,3 %

Transactions	Colombie-Britannique	Alberta	Prairies	Ontario	Québec	Atlantique
MOIS	-18,1 %	+2,9 %	+43,4 %	-4,9 %	+17,2 %	+8,2 %
CUMUL ANNUEL	+23,5 %	+8,7 %	+18,2 %	+4,1 %	+25,4 %	+17,0 %

POINTS SAILLANTS DU RAPPORT

En octobre, les recettes nationales marquaient une hausse de 10 % de plus par rapport à 2020, malgré une légère baisse de 2 % des rondes jouées pour le mois, indiquant probablement une amélioration des ventes de restauration en raison de la réduction des protocoles COVID dans plusieurs circonscriptions.

Les Prairies ont enregistré la plus importante hausse du volume en dollars par rapport à octobre 2020 avec 39,8 %, suivies du Canada Atlantique à 34,9 %, du Québec à 17,7 %, de l'Ontario à 11,4 % et de l'Alberta à 6,8 %. La Colombie-Britannique était la seule région à afficher un léger déclin, lequel suit une légère diminution de 13 % des rondes jouées par rapport à l'année précédente.

Le cumul annuel des recettes affiche des augmentations à deux chiffres dans toutes les régions, donnant lieu à une augmentation moyenne de 20 % à l'échelle nationale. Cette hausse reflète possiblement la croissance de 9 % du cumul annuel des rondes en plus des ventes de produits auxiliaires.